

# PLU



Ville de  
Saint-Tropez

## Plan Local d'Urbanisme



### G. MENTION DES AUTRES AUTORISATIONS POUR MODIFIER LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification (de droit commun) n° 3 du PLU

*Dossier d'enquête publique*



**MODIFICATION (DE DROIT COMMUN) N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME  
DE SAINT TROPEZ (83)**

*MENTION DES AUTRES AUTORISATIONS NECESSAIRES*

Le dossier d'enquête publique doit faire mention des autres autorisations nécessaires pour réaliser le projet dont le ou les maîtres d'ouvrage ont connaissance.

Concernant la modification (de droit commun) n°3 du PLU de Saint Tropez, au-delà de la présente enquête publique puis de l'approbation du dossier par le Conseil Municipal, il n'y a pas d'autres autorisations à obtenir.

Il faudra que la modification du PLU soit néanmoins validée par le Contrôle de Légalité de l'Etat.

